

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2020-09(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 5 mars 2020

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 5

Absents : 17

Votants : 5 (4 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

L'an deux mille vingt et le 10 mars, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN, **suite à l'absence de quorum constatée lors de la réunion du CASDIS du 5 mars 2020.**

Etaient présent(e)s : Messieurs Serge CAREL, Jacques LARTIGUE, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Patricia GRANET-BRUNELLO, Evelyne FAURE, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD. Messieurs Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Robert GAY (ayant donné pouvoir à monsieur SARDELLA, à compter de 16 h 40).

Objet : Plan pluriannuel bâtiminaire 2020 / 2030

Le Président POURCIN expose :

1° - Rappels réglementaires

Depuis la loi de départementalisation, le Service départemental d'incendie et de secours construit, acquiert ou loue les biens nécessaires à son fonctionnement (article L1424-12 du CGCT).

Les biens affectés à la date de la promulgation de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et le département au fonctionnement des services d'incendie et de secours et nécessaires au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours peuvent être :

- Soit mis, à titre gratuit, à compter de la date fixée par une convention, à la disposition de celui-ci (article L1424-17 du CGCT) ;
- Soit transférés en pleine propriété à celui-ci (article L1424-19 du CGCT).

En outre, sur sa demande, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ou le département peut se voir confier, par le service départemental d'incendie et de secours, la responsabilité d'une opération de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours existant à la date de la mise à disposition. Cette opération doit avoir fait l'objet d'une décision préalable de financement de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou du département (article L1424-18 du CGCT).

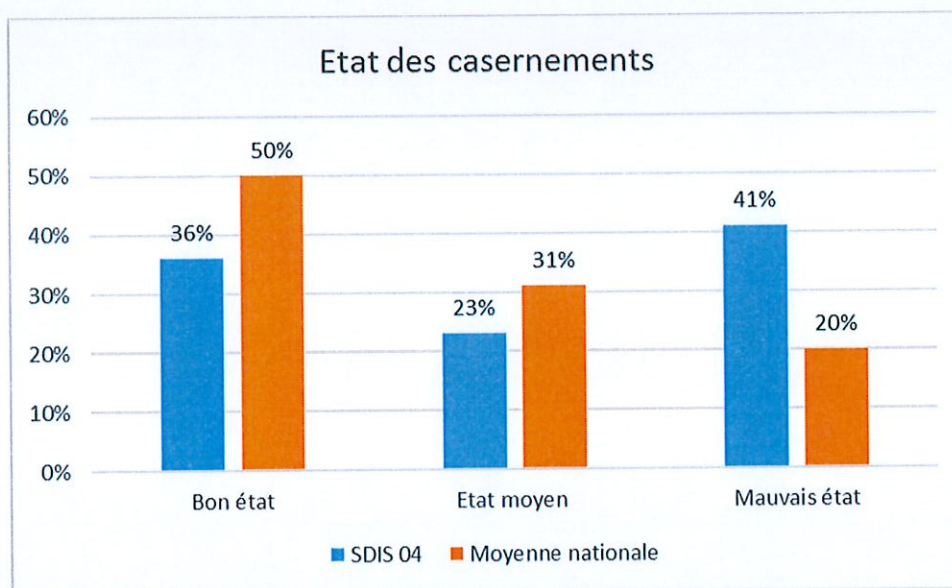
2° - Le patrimoine du SDIS 04

2.1 Etat des lieux

Actuellement, le SDIS 04 dispose de 44 bâtiments, dont :

- 30 sont mis à disposition par les communes ;
- 14 sont la propriété du SDIS.

Selon le dernier rapport de l'Inspection générale de la sécurité civile, l'état qualitatif des casernements du SDIS 04 se situe très en dessous des observations enregistrées au plan national.



Dans le cadre de l'adaptation des locaux à la mixité (vestiaires et sanitaires séparés), seuls 43% des casernes sont conformes au code du travail, alors que le SDIS 04 est le plus féminisé de France (27% des effectifs sont des femmes).

Les centres disposant de locaux à sommeil (chambres de garde) ainsi que des locaux à risques particuliers ne sont pas dotés d'une détection contre l'incendie, ce qui est paradoxal au regard de l'activité du service.

93% des CIS utilisent l'électricité comme mode de chauffage et 48% possèdent des remises non isolées thermiquement.

Depuis la départementalisation opérée en 2000, le SDIS 04 a financé la construction de 15 CIS, à savoir :

- 2000 : Gréoux les Bains et Peyruis ;
- 2004 : St Martin de Bromes ;
- 2005 : Manosque et Annot ;
- 2006 : Mézel ;
- 2007 : Moustiers Sainte-Marie ;
- 2009 : Banon, La Bréole-Saint Vincent les Forts ;
- 2010 : Volx ;
- 2011 : Bras d'Asse ;
- 2012 : Forcalquier ;
- 2016 : Château-Arnoux
- 2017 : Oraison
- 2018/2019/2020 : Barcelonnette

Le SDIS 04 a également procédé à la réhabilitation et à l'extension de 5 CIS, à savoir :

- 2010 : Les Méées, La Javie, Malijai et Seyne-les-Alpes ;
- 2012 : Saint-Etienne les Orgues.

En outre, des efforts ont été consacrés à la diminution des dépenses énergétiques sur les sites de Manosque, Banon, La Palud sur Verdon, Saint-André les Alpes, Colmars les Alpes et Castellane.

En près de 20 ans, le SDIS 04 a donc fait de gros efforts financiers afin de moderniser son patrimoine bâtiminaire - hérité de la période communale - soit l'équivalent de 20 casernes sur les 44 qui composent le service.

Néanmoins, l'autre moitié des bâtiments nécessite soit une reconstruction, soit des travaux de réhabilitation conséquents.

2.2 Travaux restant à réaliser

9 centres nécessitent une reconstruction. Il s'agit des casernes de Sisteron, Riez, La Motte du Caire, Colmars-les-Alpes, Allos, Céreste, Valensole, Reillanne et Thoard.

A ces 9 centres se rajoute la construction d'une plate-forme logistique et d'une pharmacie à usage intérieure sur le site de la direction départementale qui permettra de redistribuer les locaux rendus vacants des CIS Digne et Manosque, d'optimiser les flux logistiques en évitant les allers-retours quotidiens entre Digne et Manosque, de regrouper les services techniques et service de santé dans des locaux adaptés et de sanctuariser le CTA-CODIS notamment.

Ce sont donc au total 10 infrastructures à reconstruire pour un montant estimé de 10 655 520€ HT.

7 centres nécessitent une restructuration en profondeur avec extension et mise en conformité au code du travail. Il s'agit des centres de Saint-André les Alpes, Castellane, Entrevaux, Saint-Martin de Brôme, Quinson, Barrême et Seyne-les-Alpes. Le centre de Colmars nécessite des travaux urgents de reprise de la toiture qui menace actuellement de s'effondrer.

A ces 8 centres se rajoutent des travaux conséquents pour le site de la direction départementale et du centre de Digne-les-Bains avec la création d'un centre européen de formation, la mise en sécurité des installations électriques (tranche 2), la remise en état complète du système de chauffage et rafraîchissement (en panne depuis 2018) et la réalisation d'un espace foyer propre à la caserne de Digne-les-Bains.

Ce sont donc au total 9 infrastructures à restructurer avec extension pour un montant estimé de 8 625 077 € HT.

3° Le financement des investissements bâtimentaires

Lors de la départementalisation, il avait été décidé que le SDIS 04 assurerait l'intégralité du financement des travaux et des reconstructions de centres.

Ce choix, même s'il est conforme à la loi, a contribué à creuser un fossé entre les communes et le SDIS ; il a contribué également à l'endettement particulièrement remarquable du service, lui interdisant à ce jour de prendre en charge toute nouvelle opération immobilière alors que les besoins sont criants et impérieux. Il en va de l'attractivité des centres et donc du maillage territorial du département.

Aujourd'hui, grâce à la convention cadre de financement des casernes du SDIS 04 signée par les différentes autorités le 4 février dernier (Etat, Département, association des maires et SDIS), un plan ambitieux, échelonné de 2020 à 2030, permettra d'améliorer de manière certaine l'exercice des missions des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute-Provence ainsi que des personnels administratifs et techniques de la direction départementale.

Le portage financier sera assuré en délégation de maîtrise d'ouvrage par les communes propriétaires des casernes à reconstruire, complété tantôt par une subvention d'investissement du Département, tantôt par l'attribution de DETR de l'Etat, tantôt par les deux. Des recherches d'autres sources de financement ne sont pas à exclure, notamment au travers de la Région dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments ou de l'Europe.

Des pistes complémentaires de financement sont également à l'étude et concernent notamment le recours à un bailleur social qui prendrait en charge les opérations de reconstruction, moyennant une redevance annuelle.

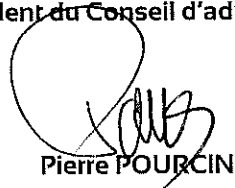
Aussi vous est-il proposé le plan pluriannuel bâtiminaire suivant, prenant en compte les avis des communes concernées par des travaux et ayant fait l'objet d'une rencontre avec le Président du Conseil d'administration, le Directeur départemental et les cadres du groupement technique et logistique en fin d'année 2019.

Seul le projet d'extension de la direction départementale n'est, à ce jour, pas financé, ainsi que celui concernant la reconstruction de la caserne de Thoard, faute d'accord avec le maire de la commune, sur le mode de financement et le positionnement du centre.

Cette proposition de planification pourra être modifiée ou amendée dans le cas où des difficultés matérielles (foncier non disponible) ou financières apparaîtraient lors de la préparation d'un des projets désignés ci-après ou en cas de force majeure (destruction d'une caserne).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité des membres présents, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

Priorité	Type de travaux	CIS	Coût HT de l'opération	Part SDIS	Part communale + TVA	Part communale après FCTVA	Part Etat et/ou Région et/ou Europe	Part Département	Lancement opération	Travaux
0	Economie énergie - espace de formation	DDDIS / CS Digne-les-Bains	1 854 000 €	309 000,00 €	808 000 €	808 000 €	500 000 €	546 000 €	2019	2021-2022
0	Réfection charpente	Colmars-les-Alpes	168 000 €		78 400 €	46 248 €	117 600 €		2020	2021
1	Reconstruction	Sisteron	2 059 200 €		960 960 €	566 870 €		1 441 440 €	2020	2021-2022
2	Extension	Saint-André-les-Alpes	593 520 €		276 976 €	163 388 €	415 464 €		2020	2021
3	Restructuration	Castellane	1 188 000 €		554 400 €	327 041 €	831 600 €		2021	2022
4	Reconstruction	Riez	1 506 720 €		703 136 €	414 780 €		1 054 704 €	2022	2023-2024
5	Reconstruction	Céreste	1 048 800 €		489 440 €	288 721 €	734 160 €		2022	2023
6	Extension	Entrevaux	448 560 €		209 328 €	123 483 €	313 992 €		2023	2024
7	Reconstruction	La Motte-du-Caire	963 360 €		449 568 €	265 200 €		674 352 €	2024	2025-2026
8	Extension	Barrême	434 760 €		202 888 €	119 684 €	304 332 €		2024	2025
9	Extension	Saint-Martin-de-Brômes	349 500 €		163 100 €	96 213 €	244 650 €		2024	2025
10	Reconstruction	Colmars-les-Alpes	1 190 400 €		555 520 €	327 701 €		833 280 €	2025	2026-2027
11	Extension	Seyne	703 680 €		328 384 €	193 714 €	492 576 €		2025	2026
12	Extension	Quinson	263 220 €		122 836 €	72 461 €	184 254 €		2026	2027
13	Reconstruction	Allos	996 960 €		465 248 €	274 450 €		697 872 €	2026	2026-2028
14	Reconstruction	Valensole	963 360 €		449 568 €	265 200 €		674 352 €	2027	2028-2029
15	Reconstruction	Reillanne	963 360 €		449 568 €	265 200 €		674 352 €	2028	2029-2030
			15 695 400 €	309 000 €	7 267 320 €	4 618 353 €	4 138 628 €	6 596 352 €		
	Extension	DDDIS Digne-les-Bains	2 208 557 €							
	Reconstruction	Thoard	963 360 €							
	Rénovation	DDDIS / CS Digne-les-Bains	413 280 €							